

A Son Excellence le Ministre
Secrétaire d'Etat au Département
de l'Intérieur la Guerre

Rome le dixit 1840

Monsieur le Ministre

Le Souffigné Nicomond Antonini
Balze né à Rome le 4 mai 1818
y demeurant depuis plusieurs années
à l'honneur s'expose à V. Ex.
que appelé à satisfaire à la loi de
recrutement des l'année dernière il a
cependant déjà obtenu un sursis d'un an
motivé par la Commission qui avait
reçu du Gouvernement du Roi une
Copie des Lois de Raphaël antérieur.

Obtenu au terme de cette tâche et
deyant prendre part au tirage de 1840
le Numéro qui lui est échu l'oppose
immédiatement pour les draqueurs.
Mais Commissioni de nouveau le
29 Juin 1840 par lettre de p. Ex. le
Ministère de l'Intérieur pour faire
la Copie des Lois de Raphaël
à Rome, cette sous copie légalisée
est ci-annexée, Le Souffigné prie
V. Ex. de vouloir bien lui accorder
un nouveau sursis pour lui permettre
de lui permettre d'accomplir les travaux
que le Gouvernement du Roi a exigés

286bis.

Mi Confid

Esperant de la haute bienveillance
De V. Ex. qu'elle daignera lui accorder
cette nouvelle faveur de se voir
de Honneur d'être avec un profond
Respect

Monsieur le ministre

De Votre Excellence

Le très humble et
très obéissant serviteur

à l'Académie Royale de France & Rome

A Monsieur le Lieutenant Général
Dupas de Jubincq, Ministre,
Secrétaire d'Etat au Département de
la Guerre. &c.

287
Villamedieu le avril 1800

Général

J'aurais pu mettre une simple apostille administrative
en tête de la pétition ci-jointe mais je n'ai ni dû ni
voulu négliger l'occasion de me rappeler personnellement
à votre honorable souvenir tout en vous priant d'accueillir
favorablement la demande en faveur du prêt à sonneur,
le jeune Balze est mon élève, c'est déjà son intérêt
presque par un tel que je lui porte. il s'est en outre
acquitté très honorablement de la première tâche que le
Gouvernement du Roi lui avait confiée et je ne doute
pas qu'il n'accomplisse la nouvelle avec autant de succès.
D'un autre côté s'il eût pu se rendre à Paris pour passer
au Conseil de révision il aurait à faire valoir un moyen
très sérieux de réforme; sa vue qui est aussi l'unique que
faible. Voilà ce que je puis certifier aussi bien qu'à tous
ceux qui le connaissent.

En vous priant, Général de vouloir bien
prendre en considération tous les motifs de succès
ou d'exemption j'ose ajouter que j'attache un
véritable intérêt au succès de la demande de ce jeune
artiste qui est si cher à tous les yeux et de la faveur qu'il
solicite.

Permettez-moi, Général de vous renouveler ici
l'expression des sentiments de très haute estime
et de respectueux dévouement
De Votre très humble
et très obéissant serviteur